

ANNEXE «A»

(Voir p. 74)

RÉGIE INTÉRIEURE, BUDGETS ET ADMINISTRATION

PREMIER RAPPORT DU COMITÉ PERMANENT

Le JEUDI 29 décembre 1988

Le Comité permanent de la régie intérieure, des budgets et de l'administration a l'honneur de présenter son

PREMIER RAPPORT

Votre Comité a examiné et approuvé le budget qui lui a été présenté par le président du Comité sénatorial permanent des affaires étrangères pour les dépenses projetées dudit Comité aux fins d'examiner les mesures législatives et autres questions qui lui seront déferées, tel qu'autorisé par le Sénat le 27 décembre 1988. Ledit budget est annexé au présent rapport.

Respectueusement soumis,

Le président

ROMÉO LEBLANC

ANNEXE

COMITÉ SÉNATORIAL PERMANENT
DES AFFAIRES ÉTRANGÈRESDEMANDE D'AUTORISATION DE BUDGET POUR
L'EXERCICE SE TERMINANT LE 31 MARS 1989

ORDRE DE RENVOI

Extrait des *Procès-verbaux du Sénat* du mardi 27 décembre 1988:

« Avec la permission du Sénat,
L'honorable sénateur Doody propose, appuyé par
l'honorable sénateur Chaput-Rolland :

Que le Comité sénatorial permanent des affaires étrangères soit habilité à retenir les services de conseillers, techniciens, employés de bureau ou

autres éléments nécessaires pour examiner les projets de loi, la teneur de projets de loi et les prévisions budgétaires qui lui ont été déferés.

Après débat,
La motion, mise aux voix, est adoptée. »

Le greffier du Sénat
CHARLES A. LUSSIER

Services professionnels et autres (y compris les salaires)	35 654,00\$
Transports et communications	500,00
Autres dépenses	<u>1 250,00</u>
TOTAL	<u>37 404,00\$</u>

Le budget ci-dessus a été approuvé par le Comité le 27^e jour du mois de décembre 1988.

Le soussigné ou son remplaçant assistera à la séance au cours de laquelle le présent budget sera étudié.

Le président du Comité sénatorial permanent
des affaires étrangères
John B. Stewart

Date: le 27 décembre 1988

Approuvé par:

Le président du Comité permanent de la régie
intérieure, des budgets et de l'administration
Roméo LeBlanc

Date: le 29 décembre 1988